



SEANCE DU 25 JUIN 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart Michèle Bugnet	Romain Espinosa Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Jean Benat
2 procurations	Mariel Martin a donné pouvoir à Christophe Reynier-Duval	Nathalie Runser a donné pouvoir à Jean Benat	
5 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner	Anne-Laure d'Alauzier Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
Délibération	25.06.03		
Objet :	Modification du règlement de fonctionnement du temps périscolaire		
Rapporteur	Christelle AUBERTIN		
N° Acte	8.1		

Conformément aux dispositions légales, il revient au conseil municipal de régler le mode et les conditions d'usage des établissements publics de la commune.

La cantine scolaire municipale et l'accueil périscolaire sont des services municipaux qui n'ont pas de caractère obligatoire et dont le fonctionnement, assuré par des agents municipaux, demeure sous la responsabilité de Monsieur le Maire.

Ces services proposés aux familles ont un coût pour la collectivité, nécessitent des règles de fonctionnement ainsi qu'un respect de la part des familles pour pouvoir être gérés au mieux.

Pour la bonne gestion de ces services il est indispensable de procéder à certains ajustements et notamment les modalités d'annulation de réservation des repas dans le cadre des sorties scolaires.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2544-11 ;

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver les modifications du règlement intérieur unique du service de la cantine scolaire et du temps périscolaire à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 26 juin 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

